Les Plumes

Journal mensuel de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel

Octobre 2023

LABYRINTHE

HANTÉ

14 OCTOBRE

(Toutes les informations à l'intérieur)

Prochaine assemblée

conseil municipal

6 novembre 2023 à 20h,

à l'édifice municipal

MICHEL AUCOIN

Maire

- Régie d'aqueduc - Sainte-Victoire en fête

RÉJEAN CHAMPAGNE

conseiller

- Environnement
- Urbanisme
- Sécurité civile, comité intermunicipal du service incendie
- Voirie

MARTIN COURNOYER

conseiller

- Urbanisme- - Voirie
- Sécurité civile, comité intermunicipal du service incendie
- MRC (substitut) - Loisirs
- Comité local des questions familiales et des aînés (RQF et RQFA) - Ruralité
- Minéraux Mart - Sainte-Victoire en fête

CATHERINE FAUCHER

conseillère

- Comité local des questions familiales et des aînés (RQF et RQFA) (représentante MRC) - Politique culturelle régionale
- Comité régional de développement social (CRDS)
- Loisirs - Sainte-Victoire en fête

MICHEL ROY

conseiller

- Bibliothèque - Ressources humaines
- Régie d'aqueduc - Voirie
- Loisirs - Sainte-Victoire en fête

FRANÇOIS COURNOYER

conseiller

- Environnement
- Sécurité civile, comité intermunicipal du service incendie
- Ruralité

PASCALE POULIN

conseillère

- Bibliothèque (substitut)
- Ressources humaines
- Comité local des questions familiales et des aînés (RQF et RQFA)
- Loisirs - Sainte-Victoire en fête

Directrice générale, greffière-trésorière
STEPHANIE DUMONT
POSTE 232
sdumont@saintevictoiredesorel.qc.ca

Agente de bureau
MÉLISSA PELLETIER
POSTE 224
mpelletier@saintevictoiredesorel.qc.ca

Agente à l'administration
NATHALIE GIRARD
POSTE 221
ngirard@saintevictoiredesorel.qc.ca

Technicienne en loisir
BIANKA PROVENÇAL
POSTE 228
bprovencal@saintevictoiredesorel.qc.ca

Inspecteur en bâtiment
XAVIER RAJOTTE
POSTE 223
xrajotte@saintevictoiredesorel.qc.ca

MOT DU MAIRE

ÉDITION 38-10

HALLOWEEN

C’est avec joie et bonne humeur que les enfants costumés sillonneront les rues de la municipalité le 31 octobre prochain. En cette occasion festive où le plaisir est au rendez-vous pour les petits et les grands, nous vous rappelons de faire preuve de prudence. Un labyrinthe effrayant est organisé le 14 octobre au centre récréatif pour souligner l’évènement. De plus, des bonbons seront également distribués aux élèves de l’école Sainte-Victoire ainsi que de la classe rencontre, gracieuseté de la Municipalité.

ENSEIGNES NUMÉRIQUES

La Municipalité a fait l’acquisition de deux enseignes numériques. Vous les retrouverez au coin de la montée Sainte-Victoire et du rang Sud et la seconde sur le chemin des Patriotes. Elles serviront à la diffusion des informations importantes de votre municipalité uniquement. La luminosité sera ajustée afin de ne pas nuire au voisinage, et les heures d’affichage seront restreintes selon notre réglementation municipale, soit de 6h à 22h.

Nous rappelons que cette initiative s’inscrit dans notre objectif de maintenir les citoyens informés tout en réduisant notre empreinte écologique.

Michel Aucoin, Maire

AVIS PUBLIC
DÉROGATIONS MINEURES
Assemblée régulière du 6 novembre 2023

AVIS PUBLIC est donné que le Conseil municipal de Sainte-Victoire-de-Sorel étudiera, lors de l'assemblée régulière du 6 novembre 2023 à compter de 20 heures à la salle du Conseil municipal, située au 510 rang Sud, la demande de dérogations mineures relative à l'immeuble suivant :

Propriété formée par le lot 6 141 483 du cadastre du Québec et située sur la rue Solange-Cournoyer. Ladite demande de dérogations mineures a pour effet d'autoriser :

- La réduction de la marge de recul avant du bâtiment principal projeté (habitations unifamiliales jumelées) à 5,95 mètres (19,52 pieds). Le règlement de zonage numéro 290-06 prévoit une marge de recul avant de 7,5 mètres (24,6 pieds) pour tout bâtiment principal situé dans la zone Cr-3.
- La réduction de la marge de recul avant des galeries du bâtiment principal projeté (habitations unifamiliales jumelées) à 3,46 mètres (11,35 pieds). Le règlement de zonage # 290-06 prévoit une marge de recul avant de 5,5 mètres (18,04 pieds) pour toute galerie d'un bâtiment situé dans la zone Cr-3.

Prenez avis que toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande à l'endroit, heure et date indiqués ci-haut.

Le présent avis est donné conformément à l'article 145.6 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.A.U.)

Donné à Sainte-Victoire-de-Sorel, ce 4 octobre 2023.

Stéphanie Dumont
Directrice générale
Greffière-trésorière

Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel
498, rang Sud
Sainte-Victoire-de-Sorel (Québec) J0G 1T0
Téléphone : 450 782-3111/Télécopieur : 450 782-2687/www.saintevictoiredesorel.qc.ca

Province de Québec

District de Richelieu

Municipalité Sainte-Victoire-de-Sorel

À une assemblée publique de consultation au sujet du projet de Règlement #415-23 modifiant le règlement de zonage # 290-06, tenue à 19h30 à l'édifice municipal le lundi 2 octobre 2023 sont présents : son honneur M. le maire Michel Aucoin, Mme la conseillère Catherine Faucher, MM. les conseillers Réjean Champagne, François Cournoyer, Martin Cournoyer et Michel Roy et Mme Stéphanie Dumont, directrice générale et greffière-trésorière.

Les personnes présentes ont pu demander de l'information sur le projet de Règlement #415-23 modifiant le règlement de zonage # 290-06.

L'assemblée a été levée à 19h45.

Province de Québec

District de Richelieu

Municipalité Sainte-Victoire-de-Sorel

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel, tenue à l'édifice municipal, le lundi 2 octobre 2023, à compter de 20h, conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec sont présents : son honneur M. le maire Michel Aucoin, Mme la conseillère Catherine Faucher, MM. les conseillers Réjean Champagne, François Cournoyer, Martin Cournoyer et Michel Roy, tous conseillers formant quorum sous la présidence de son honneur le maire Michel Aucoin.

Ordre du jour :

1- Moment de réflexion
2- Adoption de l'ordre du jour
3- Adoption du procès-verbal du 11 septembre 2023
4- Comptes
5- Dépôt des états comparatifs
6- Adoption du règlement #415-23 modifiant le règlement de lotissement #296-07
7- Avis de motion, projet de règlement #416-23 – Politique de confidentialité de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel
8- Soumission, refonte du site web municipal
9- Ajouts de fonds, Régie Intermunicipale d'Aqueduc Richelieu-Yamaska (RIARY)
10- Offre de services professionnels, exploitation des ouvrages de traitement d'eaux potable et usées

11- Renouvellement du contrat pour le festival Country Le Ste-Vic
12- Renouvellement du protocole d'entente, Sainte-Victoire en Fête
13- Coopérative de Services Internet Pierre-de Saurel, Demande d'exemption de taxes (498 rang Sud)
14- Contrat, déneigement municipal
15- Contrat, déneigement des bornes-fontaines
16- Appel d'offre, contrat pour la coupe de gazon des terrains municipaux
17- Soumission, travaux de terrassement du terrain de balle situé au village
18- Loisirs, Plaisirs d'hiver 2024
19- Congrès annuel ACQ, Technicienne en loisir
20- Adhésion à la mobilisation nationale - Suspension de l'achat de publicités sur les réseaux sociaux Facebook et Instagram
21- Renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (2024 à 2028) – négociations entre les gouvernements du Québec et du Canada
22- Mandat, projet de lotissement – rue du Parc
23- Correspondance
24- Varia
25- Période de questions (20 minutes)
26- Levée de l'assemblée

2- Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

Appuyé par : M. le conseiller Michel Roy

D'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

3- Adoption du procès-verbal du 11 septembre 2023

Il est proposé par : M. le conseiller François Cournoyer

Appuyé par : M. le conseiller Réjean Champagne

D'accepter le procès-verbal du 11 septembre 2023 tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

4- Comptes

La secrétaire-trésorière dépose le bilan des activités financières, et atteste que la Municipalité a les fonds disponibles pour payer les comptes suivants :

LISTE DES COMPTES POUR LA PÉRIODE DU 11 SEPTEMBRE AU 2 OCTOBRE 2023

	Budget 2023	Période	Cumulatif
Administration générale	985 865 $	163 032.80 $	871 424.35 $
Sécurité publique	794 970 $	189 680.13 $	687 516.06 $
Voirie et réseau routier	513 450 $	27 751.88 $	363 281.86 $
Hygiène du milieu	417 000 $	32 583.75 $	342 128.46 $
Logement social	4 450 $	- $	3 440.00 $
Urbanisme, développement & logement	79 900 $	30.00 $	36 100.53 $
Loisirs & culture	361 465 $	19 160.07 $	295 437.63 $
Financement	1 007 900 $	24 100.01 $	917 218.13 $
Immobilisation			
Loisirs	70 000 $		7 559.10 $
Voirie	300 000 $	39 941.52 $	141 467.68 $
Administration	75 000 $	4 272.99 $	27 678.92 $
Total	**4 610 000 $**	**500 553.15 $**	**3 693 252.72 $**
Cours d'eau	- $	- $	*125 132.41 $*

Il est proposé par : M. le conseiller Michel Roy

Appuyé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

D'accepter les comptes tels que présentés.

Adopté à l'unanimité.

Permis:

2023-075 : Jean Brunet – Rénovation résidentielle
2023-076 : Jean Brunet – Affichage (garderie)
2023-077 : Marie-Pierre Morin – Construction agricole (cabane à sucre)
2023-078 : Stéphane Mongeon – Installation septique
2023-079 : Mijanou Couture – Piscine
2023-080 : Charles Hamel – Construction accessoire (patio-terrasse)
2023-081 : Hugo Petitclerc – Installation septique
2023-082 : Daniel Coutu Junior – Construction accessoire (patio-terrasse)
2023-083 : Denise Bouchard-Trottier – Installation septique
2023-084 : Gisèle Thériault – Rénovation résidentielle
2023-085 : Marie-Pier Pelletier – Rénovation résidentielle
2023-086 : Société Immobilière RT inc. – Construction résidentielle
2023-087 : Société Immobilière RT inc. – Bâtiment accessoire (garage)
2023-088 : Société Immobilière RT inc. – Construction résidentielle
2023-089 : Société Immobilière RT inc. – Bâtiment accessoire (garage)
2023-090 : Carol Morin – Construction accessoire

5- Dépôt des états comparatifs

En vertu de l'article 176.4 du Code municipal, la directrice générale dépose deux rapports :

Comparatif comptable – Activités de fonctionnement à des fins fiscales

Activités de fonctionnement à des fins fiscales (excluant les engagements financiers)

6- Adoption du règlement #415-23 modifiant le règlement de lotissement #296-07

ATTENDU que la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel a adopté le règlement de lotissement # 296-07 ;

ATTENDU qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel a le pouvoir de modifier son règlement de lotissement;

ATTENDU que des promoteurs ont déposé un plan projet de lotissement dans le cadre d'un projet de développement résidentiel situé entre le chemin des Patriotes et la Rivière Richelieu, à proximité de limite de la Ville de Sorel-Tracy;

ATTENDU que le projet développement résidentiel comporte des courbes de rue et des ronds de virage;

ATTENDU que les lots projetés le long des courbes de rue et des ronds virage ne rencontrent pas la largeur minimale des lots telle que définie dans le règlement de lotissement # 296-07;

ATTENDU que le schéma d'aménagement de la MRC de Pierre-De Saurel prévoit que dans le cas des terrains situés le long d'un virage ou d'une aire de virage (rond de virage), la largeur minimale peut être réduite de 50 %, à condition que les normes relatives aux superficies minimales soient respectées;

ATTENDU que le Conseil municipal juge donc opportun d'ajouter au règlement de lotissement # 296-07 cette disposition contenue dans le schéma d'aménagement;

ATTENDU qu'un avis de motion et projet de règlement ont été déposé à la séance ordinaire du 11 septembre 2023;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation portant sur le présent règlement s'est tenue le 2 octobre 2023;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le conseiller Michel Roy

Appuyé par : M. le conseiller François Cournoyer

ET résolu unanimement d'adopter le règlement # 415-23 modifiant le règlement de lotissement # 296-07 et qu'il y soit statué et décrété ce qui suit:

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

La définition de largeur de lot de l'article 1.2.2 *Définitions* est modifiée et se lit désormais comme suit :

> ***Largeur de lot :***
>
> Mesure entre les lignes latérales d'un lot longeant la ligne de rue d'un chemin public ou privé, existant ou projeté.
>
> Dans le cas d'un terrain situé à l'extérieur ou à l'intérieur d'une courbe de rue ou vis-à-vis un rond de virage d'une rue sans issue (cul-de-sac), la largeur minimale mesurée le long de la ligne de rue peut être réduite d'un maximum de 50 %, à condition que la superficie du lot soit conforme à la superficie minimale prévue à l'article 5.3 du présent règlement.

Article 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité.

7- Avis de motion, projet de règlement #416-23 – Politique de confidentialité de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel est un organisme public assujetti à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, RLRQ c. A -2.1 (ci-après la « Loi sur l'accès ») ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'engage à protéger les renseignements personnels qu'elle collecte et traite dans le cadre de ses activités dans le respect des lois et règlements applicables ;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'accès prévoit qu'un organisme public, incluant un organisme municipal, doit se doter d'une politique de confidentialité s'il collecte des renseignements personnels par un moyen technologique ;

CONSIDÉRANT qu'une telle politique doit être publiée sur le site Internet de la Municipalité et diffusée par tout moyen propre à atteindre toute personne concernée ;

CONSIDÉRANT QUE telle politique s'applique de manière complémentaire à la Politique administrative concernant les règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE pour s'acquitter des obligations prévues à la Loi sur l'accès, est instituée la présente Politique de confidentialité de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel;

EN CONSÉQUENCE, M. le conseiller Martin Cournoyer donne avis de motion et dépose un projet de règlement #416-23 établissant la politique de confidentialité de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel.

Le projet de règlement sera disponible pour consultation au bureau municipal ainsi que sur le site web de la Municipalité au www.saintevictoiredesorel.qc.ca.

Adopté à l'unanimité.

8- Soumission, refonte du site web municipal

Il est proposé par : Mme la conseillère Catherine Faucher

Appuyée par : M. le conseiller François Cournoyer

D'accepter la soumission de ADN communication pour la refonte du site web municipal, pour un montant forfaitaire de 15 950.00$ plus taxes, plus les frais d'hébergement et autres frais applicables.

Adopté à l'unanimité.

9- Ajouts de fonds, Régie Intermunicipale d'Aqueduc Richelieu-Yamaska (RIARY)

Il est proposé par : Mme la conseillère Catherine Faucher

Appuyée par : M. le conseiller Michel Roy

QUE la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel injecte un montant de 13 349.35$ au fond de réserve de la Régie Intermunicipale d'Aqueduc Richelieu-Yamaska, afin de respecter son engagement de maintenir un solde de départ annuel de 20 000.00$.

Adopté à l'unanimité.

10- Offre de services professionnels, exploitation des ouvrages de traitement d'eaux potable et usées

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

Appuyé par : M. le conseiller François Cournoyer

D’accepter l’offre de services professionnels de Nordikeau pour la gestion et opération des installations de traitement de l’eau potable et des eaux usées, incluant la tournée des installations, l’entretien et complétion de rapports et, au besoin, la réponse aux alarmes, pour un prix forfaitaire de 2 950.00$ par mois, pour une durée de six mois.

Adopté à l’unanimité.

11- Renouvellement du contrat – Festival country 2024

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

Appuyée par : M. le conseiller Réjean Champagne

De renouveler le contrat du Festival Country « Le Ste-Vic », organisé par M. Yvon Daunais, pour l’année 2024 selon les modalités prévues au protocole d’entente en annexe de la présente résolution. Les dates seront à déterminer conjointement entre le promoteur, le conseil et l’administration municipale.

M. Michel Aucoin, maire et Mme Stéphanie Dumont, directrice générale, sont autorisés à signer l’entente au nom de la Municipalité.

Adopté à l’unanimité.

12- Renouvellement du protocole d’entente, Sainte-Victoire en Fête

CONSIDÉRANT QUE l’événement Ste-Victoire en Fête, édition 2023, a été un succès, permettant aux familles de la municipalité de se rassembler pour un événement festif, en plus d’attirer des visiteurs de l’extérieur à découvrir notre beau village;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel souhaite poursuivre son appui à l’événement;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par : M. le conseiller Réjean Champagne

Appuyé par : M. le conseiller François Cournoyer

QUE le conseil municipal renouvelle le protocole d’entente en annexe de la présente résolution afin de permettre la tenue de l’événement sur les terrains de la municipalité ainsi que l’implication des employés municipaux pour l’été 2024;

QUE la contribution financière de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel pour voir à la réalisation des activités de l’événement Ste-Victoire en Fête est établie à 10 000 $ pour l’année 2024.

Adopté à l’unanimité.

13- Coopérative de Services Internet Pierre-de Saurel, Demande d'exemption de taxes (498 rang Sud)

CONSIDÉRANT QUE le 27 février 2014, la Commission municipale du Québec a accordé à Coopérative de Services Internet Pierre-de Saurel une reconnaissance aux fins d'exemption des taxes foncières pour l'activité exercée dans l'immeuble situé au 498, rang Sud (auparavant 498, chemin Sainte-Victoire) à Ste-Victoire de Sorel.

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur la fiscalité municipale prévoit la révision périodique d'une telle reconnaissance, et ce, à tous les neuf ans.

CONSIDÉRANT QUE l'organisme qui désire obtenir la confirmation de cette reconnaissance doit, conformément aux articles 243.19 et suivants de la loi, démontrer à la Commission que les conditions prévues aux articles 243.5 à 243.11 sont toujours remplies;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

Appuyé par : M. le conseiller Michel Roy

ET résolu unanimement que la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel adopte une opinion favorable à la demande d'exemption de taxes telle que déposée par la Coopérative de Services Internet Pierre-de-Saurel.

Adopté à l'unanimité.

M. le conseiller municipal Martin Cournoyer se retire des délibérations du conseil.

14- Contrat, déneigement municipal

Les membres du conseil prennent connaissance des soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres aux soumissionnaires pour le déneigement municipal.

Soumissionnaire 1 :	Terralex			
	1 an	1 1 825 $	3 ans	37 275 $ (montants avant taxes)
Soumissionnaire 2 :	Pascal Ethier			
	1 an	25 000 $	3 ans	75 000 $ (montants avant taxes)
Soumissionnaire 3 :	Déneigement MC Jack			
	1 an	12 000 $	3 ans	37 000 $ (montants avant taxes)

Il est proposé par : M. le conseiller Michel Roy

Appuyé par : M. le conseiller Réjean Champagne

QUE le conseil municipal accorde le contrat de déneigement municipal à Terralex, pour une durée d'un an, au montant de 11 825.00$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité.

15- Contrat, déneigement des bornes-fontaines

Les membres du conseil prennent connaissance des soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres aux soumissionnaires pour le déneigement des bornes-fontaines.

Il est proposé par : M. le conseiller Michel Roy

Appuyé par : Mme la conseillère Catherine Faucher

QUE les contrats pour le déneigement des bornes-fontaines soient accordés selon les secteurs suivants :

Secteur des rangs Rhimbault et Nord (1 775$ plus taxes) :	Daniel Bardier
Secteur des rangs Sud et Prescott (1 675$ plus taxes) :	Terralex
Secteur village et Bellevue (1 400$ plus taxes) :	Daniel Bardier

QU'un second appel d'offre sur invitation soit fait pour le secteur des Patriotes, pour lequel aucune soumission n'a été reçue.

Adopté à l'unanimité.

M. le conseiller Martin Cournoyer reprend sa place à la table du conseil.

16- Appel d'offres, contrat pour la coupe de gazon des terrains municipaux

CONSIDÉRANT QUE le contrat pour la coupe de gazon des terrains de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel arrive à échéance à la fin de l'été 2023;

Il est proposé par : Mme la conseillère Catherine Faucher

Appuyée par : M. le conseiller Martin Cournoyer

QUE la directrice générale soit mandatée afin de procéder à un appel d'offres aux soumissionnaires, pour la coupe de gazon des terrains municipaux.

Adopté à l'unanimité.

17- Soumission, travaux de terrassement du terrain de balle situé au village

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

Appuyé par : M. le conseiller Michel Roy

QUE le conseil municipal accepte la soumission de Transport Gaby Trépanier inc. pour des travaux de terrassement au terrain de balle situé au 347-A montée Sainte-Victoire, incluant l'excavation, le nivellement et la préparation pour l'ensemencement.

Le tout pour un montant prix forfaitaire de 3 500.00$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité.

18- Loisirs, Plaisirs d'hiver 2024

Il est proposé par : Mme la conseillère Catherine Faucher

Appuyée par : M. le conseiller Michel Roy

QUE la technicienne en loisir soit autorisée à organiser des activités pour les citoyens de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel, dans le cadre de l'édition 2024 des Plaisirs d'hiver;

QU'un budget de 6 000 $ plus taxes lui soit alloué pour cette activité.

Adopté à l'unanimité.

19- Congrès annuel ACQ, Technicienne en loisir

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

Appuyé par : Mme la conseillère Catherine Faucher

QUE la technicienne en loisir soit autorisée à participer au congrès de l'Association des camps du Québec, qui se tiendra du 13 au 16 novembre 2023 à Victoriaville.

La municipalité couvrira les frais d'inscription, pou un montant de 595.00$, plus les frais d'hébergement et autres frais applicables, selon le règlement 382-19 relatif au remboursement des dépenses des membres du conseil et du personnel de la municipalité.

Adopté à l'unanimité.

20- Adhésion à la mobilisation nationale - Suspension de l'achat de publicités sur les réseaux sociaux Facebook et Instagram

CONSIDÉRANT la large mobilisation des gouvernements et des villes afin de dénoncer la décision de Meta de bloquer le partage d'articles journalistiques sur ses plateformes Facebook et Instagram;

CONSIDÉRANT que cette décision de Meta a été prise à la suite de l'adoption d'une loi fédérale obligeant les géants du web à rémunérer les médias pour le contenu journalistique qui est partagé sur leurs plateformes;

CONSIDÉRANT que cette décision de Meta est très mal reçue compte tenu des répercussions sur nos médias locaux et régionaux;

CONSIDÉRANT qu'en juillet 2023 les villes de Sorel-Tracy et de Saint-Joseph-de-Sorel se sont jointes au mouvement national en suspendant temporairement l'achat de publicités sur les réseaux sociaux de Meta;

CONSIDÉRANT que cette mobilisation est nécessaire pour maintenir une presse locale vivante et favoriser un environnement démocratique et médiatique sain;

CONSIDÉRANT la que le journal Les 2 Rives a sollicité la collaboration de la MRC et des municipalités du territoire afin qu'elles diffusent sur leur page Facebook respectives, chaque mardi, l'édition virtuelle du journal;

CONSIDÉRANT qu'en août 2019 la MRC appuyait les médias locaux et régionaux d'information de son territoire en encourageant l'achat de publicités dans ces différents médias;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par : M. le conseiller François Cournoyer

Appuyée par : Mme la conseillère Catherine Faucher

Que le Conseil de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel, en solidarité avec les médias, et plus particulièrement avec ceux de notre région :

- Suspende l'achat de publicités sur Facebook et Instagram tant que cette malheureuse situation ne sera pas réglée;
- Accepte de partager sur sa page Facebook les éditions hebdomadaires du journal Les 2 Rives;

Recommande aux municipalités de son territoire d'adopter la même position que la MRC.

Adopté à l'unanimité.

21- Renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (2024 à 2028) – négociations entre les gouvernements du Québec et du Canada

ATTENDU QUE les gouvernements du Québec et du Canada mènent présentement des négociations pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour la période 2024 – 2028;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 24 août 2023 aux gouvernements du Québec et du Canada de conclure une entente rapide pour assurer la reconduction de cet important programme;

ATTENDU QUE ce programme est essentiel à la réalisation de projets importants dans les communautés du Québec;

ATTENDU QUE malgré les sommes importantes consenties à ce programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et qu'elles doivent être majorées en raison de l'augmentation des coûts de réalisation des projets;

ATTENDU QUE la Fédération canadienne des municipalités a demandé au gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce programme et de prévoir une indexation de 3,5% par année;

ATTENDU QUE la FQM et ses membres demandent depuis plusieurs années que le programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) permette le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés par les municipalités du Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux (garages, hôtels de ville, casernes de pompiers, etc.) et les travaux sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.) soient admissibles à ce programme;

ATTENDU l'importance d'adapter les programmes aux défis posés par les changements climatiques et de permettre aux municipalités de financer la réalisation d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences de ces changements tel que l'aménagement de ceintures coupe-feu pour protéger les communautés forestières;

ATTENDU QUE la reddition de comptes lors de la réalisation de projets est lourde pour les municipalités;

ATTENDU QUE les négociations doivent aboutir impérativement au début de l'automne 2023 pour assurer sa mise en œuvre le 1er janvier 2024 et pour permettre aux municipalités de prévoir les investissements dans leur budget;

ATTENDU QUE les sommes consenties à ce programme doivent être exempt de toute nouvelle obligation ou condition pour assurer sa réussite ;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

Appuyé par : M. le conseiller Réjean Champagne

ET résolu que la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel appuie la MRC de Pierre-De Saurel et demande aux gouvernements du Québec et du Canada :

De conclure dès le début de l'automne une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2028;

D’augmenter les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une hausse annuelle de l’enveloppe pour la durée de l’entente afin de couvrir l’augmentation des coûts;

De n’ajouter aucune reddition de comptes, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l’application du programme;

De permettre le financement de projets de bâtiments municipaux, des ouvrages de rétention et des quais propriétés de municipalités dans les travaux admissibles;

De rendre admissibles les projets de prévention, d’aménagement et de travaux d’adaptation aux conséquences des changements climatiques.

De transmettre copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l’honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l’Infrastructure et des Collectivités du Canada, l’honorable Sean Fraser, au ministre des Transports et lieutenant du Québec, l’honorable Pablo Rodriguez, au député de Richelieu, M. Jean-Bernard Émond, au député de Bécancour-Nicolet-Saurel, M. Louis Plamondon, à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et à la Fédération canadienne des municipalités (FCM).

Adopté à l’unanimité.

22- Mandat, projet de lotissement – rue du Parc

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

Appuyé par : M. le conseiller Réjean Champagne

De mandater la firme Geoterra Arpenteurs-géomètres afin de réaliser un plan de lotissement en vue d’une cession de lots dans la rue du Parc.

Adopté à l’unanimité.

23- Correspondance:

Il est résolu unanimement que la correspondance suivante est lue et prise en considération :

1) CPTAQ, Dossier 442305 – Avis de conformité

2) Groupe d’Entraide l’Arrêt-Court, Sorel-Tracy, invitation pour la journée d’activité d’auto-financement annuelle (5 octobre 2023)

3) Connexion Nature, Demande d’appui au projet « Ensemble pour les espèces aquatiques en péril de la rivière Richelieu »

4) Municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu, Remerciement aux bénévoles de la municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel pour leur implication dans l’organisation du tournoi annuel de soccer de la ligue des Patriotes

5) MRC de Pierre-De Saurel, Lancement de la zone neutre à Sorel-Tracy

24- Varia

Aucun point n’est ajouté au varia.

25- Période de questions

Une période de questions est tenue.

Les personnes présentes sont invitées à poser des questions et émettre des commentaires.

26- Levée de l’assemblée:

Il est proposé par : M. le conseiller François Cournoyer

Appuyé par : M. le conseiller Réjean Champagne

QUE l’assemblée soit levée.

Adopté à l’unanimité.

Puis la séance est levée.

Province de Québec

District de Richelieu

Municipalité Sainte-Victoire-de-Sorel

À une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel, tenue à l’édifice municipal, le mardi 3 octobre 2023, à compter de 20h, conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec sont présents : son honneur M. le maire Michel Aucoin, Mme la conseillère Pascale Poulin, MM. les conseillers Réjean Champagne, François Cournoyer, Martin Cournoyer et Michel Roy, tous conseillers formant quorum sous la présidence de son honneur le maire Michel Aucoin.

Ordre du jour :

1- Moment de réflexion

2- Adoption de l’ordre du jour

3- Résiliation de contrat

4- Période de questions (20 minutes)

5- Levée de l’assemblée

2- Adoption de l’ordre du jour

Il est proposé par : M. le conseiller Réjean Champagne

Appuyé par : Mme la conseillère Pascale Poulin

D’accepter l’ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l’unanimité.

3- Résiliation de contrat

ATTENDU les résultats d’une enquête diligente.

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Cournoyer
Appuyé par : M. le conseiller Michel Roy

QUE le contrat de travail de l’employé # 32-0004 soit résilié;

QUE la date de la résiliation soit celle du début de l’enquête diligente, soit le 29 août 2023.

M. Martin Cournoyer demande le vote :

Pour : Michel Aucoin
Réjean Champagne
François Cournoyer
Martin Cournoyer
Pascale Poulin
Michel Roy

Adopté à l’unanimité.

4- Période de questions

Une période de questions est tenue.
Les personnes présentes sont invitées à poser des questions et émettre des commentaires.

5- Levée de l’assemblée

Il est proposé par : M. le conseiller François Cournoyer
Appuyé par : M. le conseiller Michel Roy

QUE l’assemblée soit levée.

Adopté à l’unanimité.

Puis la séance est levée.

HALLOWEEN

Centre récréatif Lemay-Tellier,
347 montée Sainte-Victoire

14 OCTOBRE 2023

LABYRINTHE HANTÉ

PETITS : 15H30 À 17H30
GRANDS : 18H30 À 21H00
(PARCOURS PLUS ÉPEURANT)

CABINET DES CURIOSITÉS MYSTIQUES (DÈS 16H00)

KERMESSE D'HALLOWEEN

KIOSQUE DE BOISSONS CHAUDES
ET VENTE DE POP CORN

AU PROFIT D'AUX PETITES VICTOIRES (ARGENT SEULEMENT)
APPORTEZ VOS TASSES RÉUTILISABLES

OFFRE D'EMPLOI

Surveillants des chalets et de patinoires

Description de l'emploi et compétences recherchées:

- Voir à l'accueil, au bon ordre dans le chalet et sur la patinoire
- Voir au bon usage du chalet des loisirs
- Être disponible soirs et fins de semaine
- Un cours de premiers soins valide (un atout)

Âge requis : 15 ans et plus
Salaire: 15.25$ / h

Période : 11 décembre 2023 au 10 mars 2024
(approximatif, selon la température)

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae à :
Mme. Bianka Provençal, Technicienne en Loisirs
bprovencal@saintevictoiredesorel.qc.ca
avant le 27 novembre 2023.

DELISLE-DELISLE, AVOCAT

Me Conrad Delisle

3205-323-B, boul. Clairevue,

Saint-Bruno-de-Montarville, Qc

J3V 0B2

conrad@delisleetdelisle.com

Services d'hébergement pour personnes retraitées

incluant hébergement à long terme, convalescence et répit-dépannage

Résidence du Carré Royal

- • **Environnement sécuritaire**
- • **Surveillance 24 heures**
- • **Suivi de la prise de médicaments**
- • **Soins de préposés**
- • **Accès pour mobilité réduite**

Samedi 16 décembre 2023
10h00 à 12h30

Centre récréatif Lemay-Tellier
Café et chocolat chaud pour tous !
Tout le monde en pyjama !!!

Apportez vos tasses réutilisables

10h00 : Activités de Noël et surprises
11h00 : Spectacle (Les aventure du capitaine Jack Sparrow)
12h00 : Arrivée du Père Noël

Veuillez réserver votre place avant le 30 Novembre 2023
au courriel suivant: bprovencal@saintevictoiredesorel.qc.ca
ou par téléphone : 450-782-3111 poste 228

Parrainage civique de la Vallée-du-Richelieu

Le Parrainage civique de la Vallée-du-Richelieu est un organisme à but non lucratif favorisant l'inclusion et l'intégration sociale de personnes présentant un trouble du développement intellectuel, un trouble de santé mentale ou un trouble du spectre de l'autisme, principalement par le jumelage avec un citoyen bénévole. L'organisme offre également des activités régulières pour soutenir ses membres en attente d'être parrainés.

Vous souhaitez partager vos intérêts et passions, prendre le temps de vivre, que ce soit en allant prendre un café, visiter un musée, voir un film, pratiquer un sport ou un art que vous aimez, pourquoi pas le faire avec un ami? Nous pouvons vous jumeler avec une personne ayant des intérêts semblables aux vôtres ou une personne désirant faire de nouvelles découvertes. Vous pouvez également vous joindre à nos activités régulières.

Pour plus d'informations, vous pouvez communiquer avec nous en téléphonant au (450) 464-5325 ou par courriel à info@pcvr.ca

Site web : www.pcvr.ca

-30-

Isabelle Goulet

Conseillère

Parrainage civique de la Vallée-du-Richelieu

(450) 464-5325

PARRAINAGE CIVIQUE DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU

Qu’est-ce qu’un proche aidant ?

Le rôle de proche aidant est méconnu et pourtant essentiel dans notre société. Le proche aidant est une personne qui, trop souvent, offre son aide en demeurant dans l’ombre. Le proche aidant a lui-même tendance à croire que son implication est simple et normale.

L’engagement auprès d’un proche se prend souvent, au départ, sans en connaître l’étendue ni ce que cet engagement prendra comme temps et énergie au fil du temps, au fur et à mesure de l’évolution de la maladie du proche. Le proche aidant c’est le membre de la famille, l’ami, le voisin, la nièce, etc. qui apporte un soutien moral, psychique, organisationnel ou physique à une personne malade et/ou en perte d’autonomie et cela, sans être rémunéré.

À l’Association des Aidants Naturels du Bas-Richelieu, la proche aidance ne se définit pas par le nombre d’heures consacrées ou par le type de tâches réalisées. Elle n’a pas d’âge et pas de sexe. Le lieu de résidence n’influe pas sur ce rôle : que la personne aidée cohabite avec son proche aidant ou qu’elle réside dans son propre domicile, qu’elle soit hébergée en résidence ou en CHSLD, l’engagement du proche aidant demeure tout aussi précieux.

L’Association des Aidants Naturels du Bas-Richelieu est un organisme communautaire dédié aux proches aidants depuis 1999; elle se spécialise auprès des aidants naturels de personnes âgées. Si vous vous reconnaissez comme proche aidant, contactez-nous, nous sommes là pour vous accompagner, vous soutenir, vous informer et vous offrir la possibilité de mieux vivre votre rôle auprès de votre proche.

Bélynda Fortier et Chantale Guérin
Association des Aidants Naturels du Bas-Richelieu
55 Place Fillion, Sorel-Tracy
450 730-0880

Association aidants naturels Bas-Richelieu

AVIS IMPORTANT

Dès l'automne 2023, le journal municipal prendra un virage écologique en cessant la distribution papier à l'ensemble des citoyens. La version électronique demeure disponible via le site web de la municipalité ainsi que par l'infolettre. Vous devez vous inscrire à la nouvelle liste d'envoie de l'infolettre sur notre site web au www.saintevictoiredesorel.qc.ca si vous désirez recevoir le journal par courriel.

TOUTEFOIS, si vous désirez recevoir un exemplaire papier par la poste, vous devez OBLIGATOIREMENT vous inscrire à notre liste de distribution, selon les options suivantes ***(si ce n'est pas déjà fait)*** :

- En nous retournant le coupon réponse
- Par courriel à l'adresse suivante : info@saintevictoiredesorel.qc.ca
- En nous contactant par téléphone au 450 782-3111 poste 224;
- En personne au bureau municipal sur les heures d'ouvertures.

Nous vous remercions de nous aider à diminuer notre empreinte écologique!

COUPON RÉPONSE POUR RECEVOIR LE JOURNAL MUNICIPAL

EN LETTRES MOULÉES S.V.P.

NOM ET PRÉNOM :

_____

ADRESSE COMPLÈTE :

_____

VILLE :

_____

PROVINCE :

_____

CODE POSTAL :

_____

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE :

_____

ADRESSE COURRIEL :

_____

☐ Je veux m'abonner aux Plumes papier

☐ Je veux m'abonner à l'infolettre

☐ Je veux m'abonner à la version papier ET à la version électronique

*** Des frais supplémentaires pourraient être exigés si l'expédition se fait à l'extérieur de la municipalité*

POUR ÊTRE ENTENDU ET FAIRE BOUGER LES CHOSES, JOINS-TOI AU :

CONSEIL JEUNESSE INTERCULTUREL!

Exprime-toi!
Participe et contribue!
Mobilise ton entourage!

Communique avec nous maintenant!

Sarah
579 369-1304

Félicien
450 743-1441

Pour les 14-25 ans issus de l'immigration ou natifs de la MRC de Pierre-De Saurel.

Avec la participation financière de :

Québec

L'Orienthèque
CENTRE D'ORIENTATION ET SERVICES D'INTÉGRATION DE LA MAIN-D'ŒUVRE

CJE
CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI PIERRE-DE SAUREL

RÉCOLTES OUBLIÉES

À quoi ça sert ?

Permet de récupérer des aliments imparfaits, des surplus de vos récoltes qui autrement seraient perdus.

Comment ça marche ?

Des cueilleurs de Récoltes Oubliées cueillent dans vos champs ou dans votre jardin, les surplus de votre choix. Le résultat des cueillettes est ensuite divisé de la façon suivante :

1/3 au propriétaire du champ/jardin (vous)
1/3 aux cueilleurs
1/3 à des organismes qui font du dépannage alimentaire ou dans les Frigos Touski

Pour plus d'informations :

lesrecoltesoubliees@gmail.com
450-742-2139

Récoltes oubliées

Gaby Trépanier Excavation

- Transport en vrac, pierre et sable
- Terre à gazon
- Installation septique complète (fosse et champ d'épuration)
- Enlèvement de souches
- Terrassement et nivellement de terrain
- Excavation de tout genre

RBQ : 5581-0839-01

gabytrepanierexcavation.com 450 782-2719

Tout ***pour vous,*** *près de chez vous!*

ÉPICERIE | BOUCHERIE | BUFFET | PRÊT À MANGER | ESSENCE | AGENCE SAQ

Grande variété de ***bières importées*** *et* ***québécoises*** *à des prix compétitifs!*

TOUS LES DIMANCHES - FÈVES AU LARD MAISON, PAINS CHAUDS, BEIGNES AU SIROP

ÉPICERIE

Arpin & Fils

• LES MARCHÉS •
Tradition

Julie Arpin et **Stéphane Lanteigne,** propriétaires

Heures d'ouverture :
En semaine : de 7 h à 21h
Samedi et dimanche : de 8 h à 21h

2471, chemin des Patriotes
Saint-Ours **450 785-2308**

Harnois Groupe pétrolier

SAQ AGENCE

COMPLICE des initiatives de sa communauté, **Desjardins** est fier d'apporter son appui aux activités de la région.

450 746 7000

Desjardins

Coopérer pour créer l'avenir

Asphalte Expert

Yonathan Péloquin

T: 450 880.0374

asphalteexpert@outlook.com

595, Rang Rhimbault,
Ste-Victoire-de-Sorel Qc J0G 1T0

- Stationnements résidentiels, industriels et commerciaux
- Excavation avec pelle mécanique et tracteur
- Sciage
- Pièce d'asphalte
- Asphalte recyclé
- Transport (Gravier et plus encore)
- Fissures
- Traçage de lignes

RBQ: 5602-2478-01

On veut sauver notre patrimoine !

Bonjour

Notre but de réaliser la cession de l'église et du cimetière à la municipalité, afin de protéger notre patrimoine ; tout en conservant la possibilité d'offrir à notre population des services religieux (messes, baptêmes, mariages et funérailles) demeure toujours notre priorité.

Nous devons cependant, attendre le rapport d'inspection de l'édifice par la Firme Nadeau, Nadeau et Blondin Inc., avant d'entamer les négociations finales entre les deux partis, c'est cette firme qui avait établi le carnet de santé de notre église en 2014.

Je vous rappelle que les deux parties sont d'accord avec la cession de l'église (en très bon état de conservation) et du cimetière entièrement informatisé et possiblement le seul, dont tous les contrats sont, aux nouvelles normes de Revenu Québec pour les entreprises.

Il y aura possiblement une certaine résistance de l'évêché à la cession du cimetière, préférant confier son administration à la corporation des cimetières de Sorel ainsi que les quelques $85,000.00 dollars, payés par nos familles pour l'entretien des lots. Nous savons qu'à l'instar d'autres paroisses du Lac St-Jean et de l'Abitibi nous sommes aptes à administrer nos propres affaires. Il est inconcevable que des autorités extérieures puissent s'opposer à ce que, La Fabrique et la Municipalité d'un même lieu, s'entendent pour sauver leur église à en prendre soin comme édifice de référence et comme lieu rassembleur dans notre village. Il en va de même du cimetière.

Merci à tous de nous supporter dans cette ultime démarche, vos commentaires et suggestions seront grandement appréciés. Ils peuvent être remis au bureau de la Fabrique les lundis et mercredis après-midi ou adressés ainsi : Fabrique de Ste-Victoire, 519 Rang Sud, Ste-Victoire-de-Sorel, J0G 1T0. Le numéro de téléphone est le (450) 782-2127.

André Breton

Pour le Conseil de Fabrique

P.S. : Nous vous tiendrons informés de la progression du dossier.

CÉVIMEC-BTF
ÉVALUATEURS AGRÉÉS
453, rue Lindsay
Local 102, Drummondville QC J2B 1G9
Téléphone : 819 477-9515
Télécopieur : 819 477-8471
www.cevimecbtf.com
Partenaire des villes et municipalités du Québec depuis plus de 50 ans
DOLBEAU-MISTASSINI - DRUMMONDVILLE - ROBERVAL - SAGUENAY

L'ARTERRE
Accompagner - Jumeler
Faciliter l'accès au monde agricole
arterre.ca

LOUIS PLAMONDON
Député de Bécancour | Nicolet | Saurel
307, route Marie-Victorin
SOREL-TRACY, QC, J3R 1K6
Tél.: (450) 742-0479 | Fax: (450) 742-1976
louis.plamondon@parl.gc.ca
www.louisplamondon.com LouisPlamondonBQ

CAMPING RIMBO
Mariette & Francois Arpin
269, rang Rhimbeault
Sainte-Victoire-de-Sorel

PROGRAMME PASSE-PARTOUT

Vous avez un enfant qui aura 4 ans avant le 1er octobre? Il pourrait participer au programme Passe-partout, offert gratuitement à tous les enfants du territoire du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy. 26 rencontres ont lieu dans une école et permettent à l'enfant de se familiariser avec le milieu scolaire. Pour informations: Mme Lucie Mineau 450-746-3990 # 6035.

Lucie Mineau

Conseillère à l'éducation préscolaire

Centre de services scolaire de Sorel-Tracy

41 avenue de l'Hôtel-Dieu

Sorel-Tracy (Québec) J3P 1L1

Téléphone : (450) 746-3990 poste 6035

Site Web : www.cs-soreltracy.qc.ca

Usinage Deux Rives Inc.

FM66779

244, rang Sud
Ste-Victoire-de-Sorel
Québec J0G 1T0

Jean-François Villiard
Président

Cell.: 450 780-6399
Tél.: 450 782-2581
Téléc.: 450 782-2595
jfvilliard@u2r.ca

Usinage CNC • conventionnel • tuyauterie • assemblage • soudure • peinture

AVIS IMPORTANT
CONTRÔLEUR ANIMALIER
POUR NOTRE MUNICIPALITÉ

SpaD
Société protectrice des animaux de Drummond

Coordonnées

1605 rue Janelle,
Drummondville, QC, J2C 5S5

819 472-5700

Sans frais

1-855- 472-5700

HEURES D'OUVERTURE

LUNDI AU VENDREDI
10h00 – 12h00
13h00 – 17h00

SAMEDI ET DIMANCHE
Fermé

TRANSPORT

PIERCO

Ste-Victoire

PEINTURE / HUILE USAGÉE

Dorénavant, **il n'y aura plus de dépôt** pour la peinture et les huiles usagées au bureau municipal. Vous devrez disposer de vos contenants usagés dans un endroit approprié tel que l'Écocentre Pierre-de-Saurel situé au 3145, rue Joseph-Simard, Sorel-Tracy, 450 908-0784.

PROBLÈMES D'ÉGOUT OU D'AQUEDUC?

N'hésitez pas à contacter l'inspecteur municipal avant d'entreprendre des travaux qui pourraient compromettre le réseau municipal. Votre inspecteur est la personne responsable pour ces infrastructures, et pourra vous informer en premier lieu des démarches nécessaires en cas de problème.

PERMIS DE BRÛLAGE

Avant de brûler des branches, vous devez vérifier les risques d'incendie en vigueur en consultant le site internet de la SOPFEU. www.sopfeu.qc.ca

Par la suite, vous devez faire la demande d'un permis à l'inspecteur municipal. Vous pouvez le faire en le contactant au 450-782-3111 poste 231.

PHILÉMON COURCHESNE INDUSTRIES INC.

DÉCOUPE LASER

Ventilation - Métal en feuille - Pliage CNC
Roulage - Assemblage - Soudage

3205, rue Iberville, Sorel-Tracy (Qc) J3R 5K1
Téléphone : (450) 743-0057 Fax : (450) 743-6438
info@philemoncourchesne.com

CMMTQ

DRAINAGE RICHELIEU

398, Montée Sainte-Victoire
Sainte-Victoire-de-Sorel
J0G 1T0

B.N.Q.: 1114
R.B.Q.: 1464-2516-71

Téléphone: 1 855-782-2242
Télécopieur: 1 450-782-2336
www.drainagerichelieu.com

Maxime Duval
450-782-2242

Drainage souterrain et irrigation, arpentage GPS
DRAINS - PONCEAUX - ACCESSOIRES

LOCATION PATINOIRE DE DEK HOCKEY

	RÉSIDENT	NON-RÉSIDENT
TARIFS LOCATION/ HORAIRE	35 $ / HEURE	50 $ / HEURE
TARIFS DE LOCATION/ JOURNÉE	175 $ / JOURNÉE	250 $ / JOURNÉE

BMR | Agiska Coopérative

BASE DE PLEIN AIR
VILLE LA JOIE
AU COEUR DE LA NATURE
Serge Lavoie
Directeur général
450 782-2145
150, rang Rhimbault, Sainte-Victoire-de-Sorel (Québec) J0G 1T0
F. 450 782-2150 · www.villelajoie.com · info@villelajoie.com

PLOMBERIE 4000 INC
Jacques Bouchard 450-743-2579
17 rue Chambly Ste-Victoire de Sorel, QC, J0G 1T0
Courriel : plomberie4000@videotron.ca
Résidentiel, commercial et industriel
CMMTQ

L'ATELIER DE PEINTURE
Patrick Mathieu
Porte de maison et garage
Colonne Décorative
Persienne
450 422-0942
atelierpmathieu@gmail.com

B i b l i o t h è q u e S t e - V i c t o i r e

Horaire de la bibliothèque

Les mercredis de 13h à 14h30 et de 19h à20h.
Les dimanches de 10h à 11h30.

La bibliothèque sera fermée pour le congé de l'Action de Grâces les 8 et 9 octobre prochain.

Nicole Martel, responsable

Heures d'ouverture

Mercredi: 13h-14h

Mercredi: 19h-20h

Dimanche: 10h-11h30

Téléphone: (450) 782-3111 *230

www.mabibliotheque.ca

Le travail de milieu pour aînés
Nous sommes là pour vous!

Ce service s'adresse aux personnes de 50 ans et plus

vivant sur le territoire de la MRC de Pierre-De Saurel.

Une travailleuse de milieu, qu'est-ce que ça peux faire POUR MOI….

Voici quelques exemples :

J'ai besoin d'un service mais je ne sais pas qui contacter….Nous connaissons une grande quantité de services et pourrons répondre à votre question.

Vous aimeriez rencontrer des gens faire des activités, nous pouvons vous indiquer le bon numéro de téléphone, vous informer des activités offertes et même faire la démarche avec vous.

Besoin d'être écoutée, vous vivez de l'isolement, vous vivez un événement fragilisant, votre santé vous inquiète ou vous empêche de faire certaines choses, vous vivez une situation de handicap, nous avons les solutions et vous aiderons à mettre les services en place si vous le désirez.

GIMATECH
ÉLECTRIQUE INC.

Avec l'inflation, vous vivez une problématique alimentaire, besoin d'aide temporaire ou permanente. Avez de la difficulté ou n'avez plus le goût de faire vos repas. Nous pouvons vous aider.

Vous avez besoin d'un déplacement, pour raison de santé ou autre situation, il existe aussi des services pour vous.

Vous avez besoin de services pour demeurer dans votre habitation ou une relocalisation et désirez mieux connaître les services disponibles pour vous, nous pouvons vous aider, vous accompagner et faire les démarches avec vous si désiré, pour une relocalisation nous vous aiderons même à choisir et visiter les endroits que vous aurez choisi. Nous assurerons le lien avec les services d'aide à la vie quotidienne avec le CLSC et les organismes ciblés.

Vous auriez besoin de plus de revenus…il y a peut-être des sommes supplémentaires auxquelles vous pourriez avoir droit ou des services gratuits dont vous pourriez bénéficier.

Vous êtes aidant(e) naturel et avez besoin de support, de répit, il existe aussi de l'aide pour vous!

Vous vivez une situation de maltraitance, négligence, vous avez le droit de vous sentir en sécurité et nous pouvons vous aider.

Vous avez de documents à compléter, des démarches à faire, du courrier complexe à comprendre, nous pouvons le faire avec vous à votre domicile ou à l'endroit de votre choix.

N'oubliez pas que pour toute situation, nous sommes là pour vous et vous offrons un **service de qualité, gratuit et confidentiel**. À votre demande, nous pouvons vous rencontrer à l'endroit de votre choix, même à votre domicile.

Vous n'êtes pas certain que nous pouvons vous aider, n'hésitez pas, toutes les demandes sont importantes si elles améliorent votre bien-être!

Seulement un petit numéro de téléphone à composer,

Francine Laplante 450-881-7017 **Kim Pelletier 450-880-7017**

Classe rencontre pré-maternelle de Sainte-Victoire

Inscriptions en tout temps!

Si tu as entre 3 ans, 4 ans ou 5 ans et que tu veux t'amuser, bricoler, échanger avec d'autres amis, alors demande à maman ou papa de me téléphoner.

Info: Claudette Bourassa,
responsable et animatrice
(450) 782-2617

DEPUIS 1978
MINÉRAUX MART INC.

AAM

Acier Armature Montérégie

Claude Dufault, propriétaire
Effix Dufault, président
acieram@videotron.ca

Administration : (450) 249-0226
Usine : (450) 422-3995
263, Montée Ste-Victoire
Ste-Victoire de Sorel (Qc)

fournitures, pliage, pose
Pliage en chantier sur demande

VOUS PENSEZ EFFECTUER DES TRAVAUX …

INFORMEZ-VOUS!

Il est de votre responsabilité de prendre contact avec l'inspecteur en bâtiment pour connaître la réglementation municipale en vigueur **avant** de faire préparer vos plans de construction. De cette manière, vous évitez d'éventuels frais dus à des corrections.

Informez-vous à M. Xavier Rajotte, inspecteur en bâtiment au

450-782-3111 poste 223, le lundi et mercredi pendant les heures d'ouverture du bureau, et le jeudi matin.

Fabrique de Sainte-Victoire

519, rang Sud: 450-782-2127

Heures d'ouverture du secrétariat

Lundi et Mercredi de 13 h à 15 h 30

Horaire des messes

Dimanche	*29 octobre*	*10h30*
Dimanche	*12 novembre*	*10h30*
Dimanche	*26 novembre*	*10h30*

EN CAS D'URGENCE : 9-1-1
INFO SANTÉ: 8-1-1
INFO ROUTE: 5-1-1
MUNICIPALITÉ: 450-782-3111

Ambulance:	9-1-1
CLSC:	450-746-4545
Centre antipoison:	1-800-463-5060
Hôpital:	450-746-6000
Incendie (info):	450-780-5600 #5200
Sûreté du Québec:	450-743-7947

Bibliothèque:	450-782-3111 #230
Braconnage (S.O.S.):	1-800-463-2191
Bureau de poste:	450-782-3059
Centre récréatif:	450-782-2406
Chalet Jean-Morin:	450-782-3112
Chalet Pierre-Arpin:	450-782-3307
SPAD (contrôle animalier):	1-855- 472-5700
Croix Rouge Canadienne:	1-877-362-2433
École Ste-Victoire:	450-746-3511
Fabrique (Église):	450-782-2127